

République Française

Département du Val d'Oise **CCAS DE SURVILLIERS**

DELIBÉRATION N°06-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin (25/06/2024)

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué par Mme le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Mme Maryse GUILBERT, vice-président du CCAS

Etaient

Madame GUILBERT

Madame GICQUEL Madame PANNIER Madame HOF

Madame VERCRUYSSEN Madame THERESE

Madame MARI

Présents:

Monsieur BIZERAY

Madame ALAPHILIPPE

(9)

Absents

Madame le Président, donne pouvoir à Madame GUILBERT

représentés :

(1) Absents non représentés : Madame RACAULT

Secrétaire de séance : Madame VERCRUYSSEN

Transferts de crédits - Exercice budgétaire 2024

Considérant qu'une modification des comptes comptables est nécessaire suite aux modifications de la M57 au Chapitre 65;

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1:

- APPROUVE la modification du Chapitre 65, comme indiqué dans la Décision n°20240523-A, ci-jointe.

Pour Copie Conforme,

Le Vice-Président du CCAS.

Maryse GUILBERT

Accusé de réception en préfecture 095-269503389-20240708-06-2024-Al Date de télétransmission : 08/07/2024 Pates de 1662 en tion préferruse : 28/07/2024